



# Ententes avec les propriétaires fonciers

# Ententes avec les propriétaires fonciers

## 1ere étape

1. Rencontres avec les propriétaires
2. Si intérêt pour le parc éolien :



## **Contrat d'octroi d'option**

- **Droit de passage pour études de vent et études environnementales**

# Ententes avec les propriétaires fonciers

## 2e étape

- Proposition de la configuration actuelle du parc éolien



Acceptation par les propriétaires


# Ententes avec les propriétaires fonciers

## 3e étape

- Signature d'un acte notarié



Droit de construire, maintenir ou d'exploiter des éoliennes sur leur terrain



Servitudes pour les chemins d'accès et lignes de transmission

# Ententes avec les propriétaires fonciers



## Redevance annuelle pour options

- Somme forfaitaire versée à la signature du contrat d'octroi d'option
- Redevance annuelle égale à 0,5% des revenus générés par le parc éolien partagée parmi les propriétaires et ce, même si le terrain n'est pas visé par la configuration finale du parc éolien

# Ententes avec les propriétaires fonciers



## Redevance pour éolienne ou installation accessoire

- Somme forfaitaire à la signature
- Sommes versées par éolienne ou installation accessoire
- Redevance annuelle égale à 0,5% des revenus bruts générés par le parc éolien

# Ententes avec les propriétaires fonciers



**Tous** les terrains compris dans le parc éolien, selon la configuration actuelle, font l'objet d'un contrat d'octroi l'option en faveur de Cartier



**VOUS  
REMERCIE !**